

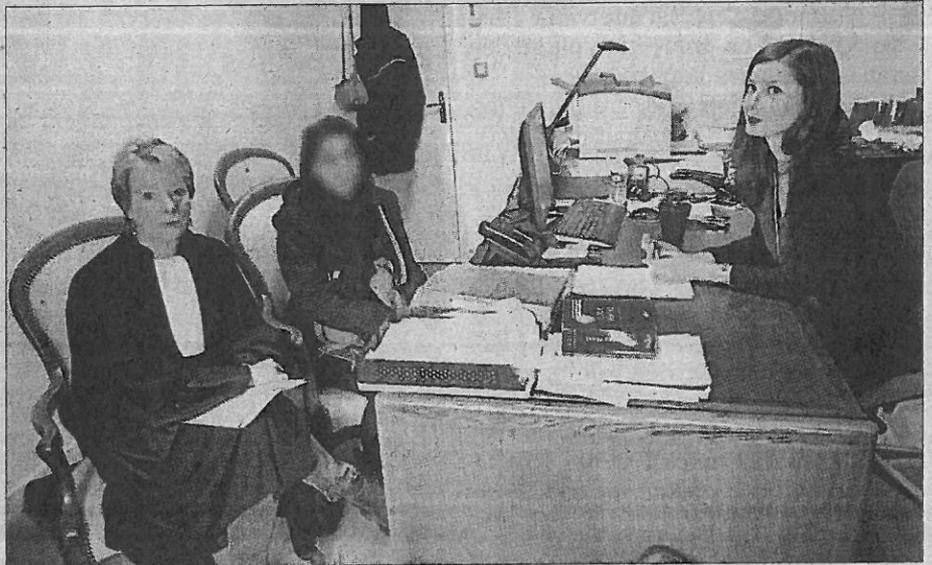
Le téléphone, ligne de vie pour les femmes battues

Sécurité | Alerté par l'association La Clède, le parquet d'Alès dispose de deux "téléphones grave danger" pour les victimes de violences.

Ce téléphone, ça me rassure. Je sais qu'en cas de problème, je pourrais appeler les secours. Mon ex-compagnon cherche toujours à me voir, rien ne l'arrête», s'angoisse Sofia. Devant cette situation d'urgence, un téléphone grave danger (TGD) lui a été remis le 18 février dernier. C'est Nathalie Welte, la substitut du procureur de la République d'Alès, qui a pris cette décision, après avoir été alertée par l'association La Clède. La magistrate est référente dans ce dossier sensible des violences intrafamiliales. Elle détaille le dispositif : « Nous disposons de deux appareils que nous attribuons pour une période de six mois renouvelables aux victimes, en fonction des critères d'urgence. Il existe une excellente coordination entre La Clède, le parquet, les services de police ou de gendarmerie et les avocats. »

« Les violences intrafamiliales, une priorité pour le parquet »
Nathalie Welte, substitut du procureur de la République

L'appareil, un téléphone classique en apparence, dispose cependant de fonctions spéciales, comme la géolocalisation. En cas de danger, une touche discrète permet de contacter mondial assistance qui, à son tour, alerte les policiers ou les gendarmes. Cette structure détient un dossier complet concernant la victime, nombre d'enfants, adresse et différents renseignements pratiques pouvant accélérer l'intervention des se-



■ Avocats et parquet travaillent en relation sur les violences faites aux femmes. Photo F. A.

cours.

« Depuis 2014, les violences intrafamiliales font partie des priorités du parquet d'Alès, » appuie Nathalie Welte. Ainsi, en 2014, 51 procès ont eu lieu au tribunal correctionnel d'Alès pour 81 en 2015.

L'histoire de Sofia est terriblement banale : après 16 ans de mariage, trois enfants, la jeune femme a entamé une procédure de divorce avec son compagnon. « Il n'a pas accepté cette décision. La situation s'est tendue. J'ai porté plainte à plusieurs reprises », témoigne la jeune femme, menacée, harcelée et victime de coups. Un soir, à bout, elle décide de quitter le logement familial. Elle est prise en charge par le service femmes ac-

cueil solidarité de l'association la Clède. Le processus d'urgence est enclenché. « C'est un phénomène qui prend, hélas, de l'ampleur, mais qui est mieux pris en compte que par le passé », note l'avocate Marie-Christel Goubet. De son côté, Armelle Gautier, de La Clède, insiste : « La séparation n'arrête pas les violences conjugales. Seules deux solutions sont efficaces, l'éloignement ou les décisions judiciaires. Ces situations sont toujours compliquées à gérer car elles se déroulent dans l'intimité du couple. Ce téléphone est un dispositif de protection efficace. La loi progresse, mais on connaît tous la réalité des moyens de la justice... »

FABRICE ANDRÉS

www.e-leclerc.com

E. Leclerc 

DU 8 AU 12 MARS 2016

